Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID: 063-216304303-20240625-240625_20-DE



- N°20-

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

EXTRAIT du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers er.

exercice: 33

Nombre de conseillers

présents: 25

Procurations: 5

Nombre de conseillers

 $absents: \boldsymbol{3} \\$

OBJET:

Modification des durées d'amortissements des immobilisations du budget annexe OPAH

SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 19 juin 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire;

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON, Monique MORENO à Martine MUNOZ, Pepa CAENEN à Claude GOUILLON-CHENOT, Serap ALP à Eric BOUCOURT, Christophe MANKA à Hélène BOUDON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR, Betul SIMSEK, Farida LAID,

Secrétaire de séance :

Thierry BARTHELEMY

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID: 063-216304303-20240625-240625_20-D

- N°20 –

MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS DU BUDGET ANNEXE OPAH

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les instructions budgétaires et comptables M57;
- Vu la délibération n°5 du conseil municipal du 5 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024;
- Vu la délibération n°10 du conseil municipal du 14 novembre 2023, adoptant le règlement budgétaire et financier.
- Considérant qu'il n'y aura plus d'écritures hormis les écritures d'amortissements sur le budget annexe OPAH, afin de pouvoir clôturer le budget dès la fin de l'année 2024, il est nécessaire de modifier les durées d'amortissements des immobilisations restant à amortir afin que la dernière annuité soit en 2024.

Il est donc proposé de ramener la durée d'amortissement de chaque immobilisation de la manière suivante :

Numéro inventaire	Date d'acquisition	Montant d'acquisition	Durée d'amortiss ement initiale	Nouvelle durée proposée	Montant d'amortissement 2024
2021-004	17-06-2021	4 000,00 €	15 ans	3 ans	3 468,00 €
OPAH 2017-0002	10-05-2017	6 000,00 €	15 ans	4 ans	4 800,00 €
OPAH 2017-0002 TVX	07-09-2017	4 586,18 €	15 ans	4 ans	3 671,18 €
OPAH 2018-0002	01-02-2018	10 500,00 €	15 ans	4 ans	8 400,00 €
OPAH 2020-0002	02-04-2020	4 000,00 €	15 ans	4 ans	3 301,00 €
OPAH 2020-0002- TRVX	23/12/2020	8 842,00 €	15 ans	4 ans	7 075,00 €
OPAH2022-0001	24/11/2022	8 914,00 €	15 ans	2 ans	8 320,00 €
OPAH2023-0001	21/04/2023	500,00€	15 ans	1 an	500,00€
	1	,		Total	39 535, 18 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- Approuve la modification des durées d'amortissements des immobilisations du budget annexe OPAH;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance

Thierry BARTHELEMY

Le Maire,

Stéphane RODIER